



Council of Atlantic
University Libraries

Conseil des bibliothèques
universitaires de l'Atlantique

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE
L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE
LA *LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR*

LE 20 SEPTEMBRE 2018

Présenté par le
Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique/
Council of Atlantic University Libraries
(CBUA-CAUL)

www.caul-cbua.ca

Introduction

Le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique/Council of Atlantic University Libraries (CBUA-CAUL) remercie le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie pour la collaboration qu'il a offerte à ses représentants au cours des audiences qui ont eu lieu à Halifax dans le cadre de l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte de fournir de plus amples renseignements et de soumettre le présent mémoire en complément de l'exposé que nous avons fait lors des audiences.

Le Conseil est un partenariat regroupant 18 bibliothèques universitaires et collégiales du Canada atlantique desservant une population étudiante de près de 97 000 étudiants. Les bibliothèques membres du CBUA-CAUL consacrent plus de 27 millions de dollars par année en publications imprimées et électroniques. En tant que consortium régional, nous participons à l'octroi de licences pour des ressources électroniques – livres électroniques, revues en ligne et diffusion en continu – qui complètent les contenus négociés à l'échelle nationale par l'entremise du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR-CRKN).

Conserver les exceptions relatives à l'utilisation équitable et aux fins pédagogiques

Le CBUA-CAUL croit en une approche équilibrée en matière de droit d'auteur. Au début de 2012, des mécanismes, des politiques et une formation accrues en matière de conformité ont été mis au point pour s'assurer que nos collectivités connaissent mieux leurs droits en tant qu'utilisateurs et qu'elles s'acquittent de leurs obligations conformément à la *Loi sur le droit d'auteur* et aux Lignes directrices sur l'utilisation équitable élaborées conjointement par Universités Canada, CICA et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Les membres du CBUA-CAUL offrent des services d'éducation et de sensibilisation sur le droit d'auteur relativement à l'utilisation équitable et à d'autres options en matière d'octrois de licences, telles que Creative Commons, et d'autres initiatives qui favorisent de meilleurs échanges, comme les Ressources éducatives libres et la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications. D'après notre expérience, ces mesures ont permis au corps professoral, au personnel et aux étudiants d'être beaucoup mieux informés.

Le CBUA-CAUL estime qu'il est d'une importance capitale de conserver les droits élargis accordés aux utilisateurs à des fins pédagogiques. L'utilisation pédagogique des contenus protégés par le droit d'auteur soutient les activités d'enseignement et d'apprentissage novatrices et d'actualité. Les institutions membres du CBUA-CAUL valorisent l'utilisation équitable tout en respectant ses limites. Lorsqu'on applique le critère de l'utilisation équitable à six volets énoncé dans l'arrêt de principe rendu en 2004 par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *CCH*, dès lors que l'on conclut qu'un ouvrage ne peut être reproduit en vertu de l'exception relative aux fins pédagogiques, on demande l'affranchissement du droit d'auteur et on verse les redevances directement à l'éditeur ou indirectement par le biais d'une licence transactionnelle.

Indépendamment des observations spécifiques que nous formulons ci-après, nous souscrivons aux déclarations qui ont été faites au cours du présent examen, y compris celles de la Fédération canadienne des associations de bibliothèque (FCAB-CFLA), de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC-CARL) et de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'universités (ACPPU-CAUT), notamment en ce qui concerne la protection des exceptions relatives à l'utilisation équitable contre toute dérogation permise aux termes d'un contrat, la révision du droit d'auteur de la Couronne, la reconnaissance et la protection du savoir autochtone et la conservation de la durée actuelle de 50 ans du droit d'auteur.

Offrir la possibilité d'obtenir une licence transactionnelle plutôt qu'une licence générale

Nos membres ont de sérieuses réserves en ce qui concerne le modèle actuel d'octroi de licences générales d'Access Copyright : le répertoire est limité et n'est offert qu'en format papier; l'entente oblige les institutions à payer pour des documents qu'elles n'utilisent pas ou dont elles n'ont pas besoin; les licences achetées directement auprès des éditeurs et par l'entremise du RCDR-CRKN et du CBUA-CAUL se traduisent par le versement à Access Copyright d'une double indemnité pour l'utilisation des mêmes contenus protégés par le droit d'auteur; aucune option n'est prévue pour les licences transactionnelles et la garantie d'assurance est supprimée. L'octroi de licences générales donne lieu à des paiements en trop et n'est donc pas recommandé. La possibilité de demander une licence transactionnelle permettra de réduire le nombre de cas où les institutions étaient forcées de payer plus d'une fois ou pour des titres qui ne sont pas utilisés. En plus des conditions et de la tarification des licences générales, les exigences en matière de rapports et de surveillance dont sont assorties les licences offertes sont lourdes et intrusives et posent par ailleurs problème.

Établir une distinction entre l'utilisation des ouvrages savants et des œuvres littéraires

À l'instar de l'ACPPU, l'Association des professeurs de l'Université Dalhousie et la CBUA-CAUL s'interrogent sur l'opportunité de faire intervenir les établissements d'enseignement postsecondaire dans le débat sur le déclin de l'édition d'œuvres littéraires au Canada. Nos bibliothèques consacrent la majeure partie de leur budget relatif aux collections sur les contenus savants les plus en demande, à savoir les licences pour des ressources électroniques – livres électroniques, revues en ligne et diffusion en continu. Selon les estimations d'Universités Canada, 92 % du contenu des bibliothèques est composé d'ouvrages savants et de recherches universitaires publiées et non de poésies, d'ouvrages de fiction et de publications d'intérêt local, lesquels représentent les principaux ouvrages publiés par les éditeurs canadiens indépendants. Ces ressources savantes sous licence sont principalement internationales et ce sont les ouvrages que le corps professoral canadien est le plus intéressé à publier pour s'acquitter de ses obligations en matière de recherche et de renouvellement de mandat, de permanence et de promotion.

Bien que la majorité de nos groupes d'utilisateurs ne s'intéresse pas à l'heure actuelle à la production des éditeurs littéraires indépendants canadiens – et nous constatons une tendance générale à la baisse en ce qui concerne les inscriptions aux programmes des sciences humaines qui utilisent ces publications¹ –, nos bibliothèques membres appuient néanmoins très fortement les auteurs et éditeurs canadiens. C'est dans cet esprit que nous attendons avec impatience les suggestions constructives qui seront formulées dans le cadre de l'examen parlementaire actuel des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs² et nous aimerions également citer quelques exemples de nos activités en cours, notamment nos partenariats avec les bibliothèques publiques. Nos institutions s'associent aux réseaux de bibliothèques publiques, dont le rôle consiste à recueillir les livres et magazines de divertissement et à appuyer l'alphabétisation et l'apprentissage permanent. Nous faisons la promotion de leurs collections d'ouvrages de fiction et nous encourageons nos étudiants, nos professeurs et notre personnel à se procurer des cartes d'abonnement aux bibliothèques publiques et à utiliser les systèmes mis en place pour eux dans ces établissements.

En plus de travailler avec leurs partenaires des bibliothèques publiques, les bibliothèques postsecondaires du Canada atlantique s'engagent à soutenir les auteurs et les créateurs canadiens de diverses façons. Plusieurs de nos établissements organisent des activités de lecture à l'échelle des campus, achètent des milliers d'exemplaires d'un livre sélectionné chaque année pour les distribuer aux étudiants en vue d'expériences de lecture communes. Les bibliothèques membres du CBUA-CAUL organisent également des lectures d'auteurs, des activités littéraires et des programmes d'auteur en résidence, en plus de financer des activités d'alphabétisation à l'échelle provinciale, telles que, One Book Nova Scotia. Pour faciliter la conservation et l'accès aux livres, nos librairies recueillent des œuvres de création littéraire publiées par de petites maisons d'édition d'un peu partout au Canada et font tout en leur pouvoir pour constituer un fonds complet d'œuvres de création d'auteurs publiées par les petites maisons d'édition canadiennes des provinces de l'Atlantique. Dans le cas de la collection d'ouvrages de petites maisons d'édition canadiennes-anglaises de l'Université Dalhousie, un fonds complet d'œuvres

¹ Voir divers articles, dont :

Tableau 6 : Inscriptions par province, domaine d'études principales** et niveau d'étude, 2012-2013 à 2016-2017*, Fredericton, Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, 2017,

http://www.cespm.ca/media/158832/Enr_Table6_2016_2017_F.pdf;

Elizabeth McMillan, « Maritime universities see plunging enrolment in humanities programs », *CBC News*, 16 février 2016, <http://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/humanities-enrolment-maritime-universities-1.3445694>, [en anglais seulement];

CESPM et Statistique Canada, *Données et tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, <http://www.cespm.ca/research/enrolment.aspx>;

Simona Chiose, « As students move away from the humanities, universities adapt », *Globe & Mail*, 14 avril 2017, <https://www.theglobeandmail.com/news/national/as-students-move-away-from-humanities-programs-universities-adapt/article34207300/>, [en anglais seulement].

² « Modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs », *Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes*, consulté le 21 septembre 2018, <http://www.noscommunes.ca/Committees/fr/CHPC/StudyActivity?studyActivityId=10045359>.

de création d’auteurs canadiens-anglais a été mis sur pied en 1970 et contient plus de 25 000 ouvrages.

Les maisons d’édition canadiennes estiment que l’utilisation équitable à des fins pédagogiques a ravagé leur industrie. En réalité, selon Statistique Canada, les éditeurs sous contrôle canadien ont augmenté les ventes de leurs propres ouvrages pédagogiques de 7 % entre 2014 et 2016. Les données de Statistique Canada indiquent également que les dépenses des collèges et des universités pour les acquisitions par les bibliothèques d’ouvrages imprimés et de contenus électroniques ont augmenté de 26 % depuis 2011-2012.

Soutenir la demande des étudiants pour des ressources éducatives libres (REL)

La situation des manuels scolaires dans le contexte actuel diffère de celle des ouvrages savants et des œuvres littéraires que nous venons d’examiner. La décision d’acheter des manuels scolaires est difficile à prendre en raison des importantes exigences financières avec lesquelles les étudiants doivent composer. La réussite scolaire des étudiants risque d’être compromise lorsque cet obstacle financier est trop lourd. C’est pourquoi les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique et de l’Ontario subventionnent maintenant la production de manuels scolaires ouverts, qui sont mis gratuitement à la disposition des étudiants et qui sont adaptables par le corps professoral, afin de répondre aux besoins de contenus pertinents, actuels et adaptables et de réduire les coûts pour les étudiants. Les étudiants exigent une approche plus souple en matière d’acquisition de matériel d’apprentissage. Par exemple, nous attirons votre attention sur l’appel lancé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans un mémoire prébudgétaire³ par StudentsNS – un regroupement d’associations étudiantes postsecondaires de la Nouvelle-Écosse – demandant au gouvernement d’établir un « projet pilote de ressources en éducation libre » pour les 40 principales matières de la province.

Tenir compte des progrès technologiques dans la *Loi sur le droit d’auteur*

Il y a un certain nombre de questions liées aux nouvelles technologies et à la loi existante. Les droits conférés par la *Loi sur le droit d’auteur* doivent être suffisamment souples pour s’adapter aux nouvelles technologies. Les chercheurs sont de plus en plus nombreux à vouloir créer de nouveaux ensembles de données de grande envergure en exploitant les contenus numériques existants. La *Loi* actuelle ne reconnaît pas cette réalité et l’utilisation des données est présentement protégée par des licences. D’autres pays, comme le Royaume-Uni, ont adopté dans leur législation sur le droit d’auteur des dispositions qui prévoient l’exploitation de textes et de données au rythme de l’évolution de notre environnement numérique.

³ StudentsNS, *StudentsNS Pre-Budget Submission 2018/19*, Halifax, StudentsNS, 2018, <http://studentsns.ca/wp-content/uploads/2018/01/StudentsNS-Budget-Submission-2018-19.pdf>, [en anglais seulement.]

De plus, la mise en œuvre de la technologie de la chaîne de blocs est susceptible de permettre de contourner les droits d'accès des utilisateurs prévus par la loi. Les bibliothèques constituent une passerelle fiable pour s'assurer que seuls les utilisateurs titulaires de licence ont accès aux contenus grâce à l'utilisation de mesures de protection telles que les serveurs mandataires et l'authentification par connexion unique. Il est impératif d'empêcher que l'on porte atteinte ou que l'on déroge aux droits des utilisateurs par des contrats, des serrures numériques ou d'autres innovations technologiques.

En ce qui concerne les serrures numériques et les mesures de protection technologique (MPT), l'accessibilité est une préoccupation majeure. Les étudiants qui ont besoin de mesures d'adaptation pour réussir leurs études sont actuellement injustement désavantagés parce qu'ils ne peuvent briser un verrou numérique pour faire quelque chose qui ne constitue pas une contrefaçon, comme ajouter des sous-titres à une vidéo. Les dispositions actuelles de la loi qui interdisent le recours à une technologie ou à un dispositif dans le but de contourner les MPT (alinéa 41.1(1)c)) rendent à toutes fins utiles inutiles les droits des utilisateurs prévus à l'article 32 dans de nombreuses situations. Il s'agit d'une exigence législative en matière d'accessibilité qui existe dans de nombreuses provinces, y compris l'Ontario, le Manitoba et, plus récemment, la Nouvelle-Écosse. En règle générale, les restrictions énoncées dans la loi privent les utilisateurs de leur droit fondamental à l'utilisation équitable dans l'univers numérique, droit qui favorise la recherche et l'apprentissage dans notre monde actuel. Il est essentiel de régler ce problème à l'échelle nationale en modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* pour permettre la suppression des MPT pour permettre les utilisations à des fins autres que la contrefaçon.

Soutenir les initiatives de libre accès en plus de l'utilisation équitable

Il y a d'autres façons d'appuyer la culture, la recherche et la réussite scolaire au Canada en plus de l'utilisation équitable et des licences transactionnelles dont nous avons déjà parlé. Mentionnons notamment le Fonds du livre du Canada, le Fonds d'aide aux revues savantes du CRSH et le Programme du droit de prêt public négocié avec les bibliothèques. En outre, il existe de nouvelles initiatives telles que la Coalition Publi.ca, un partenariat canadien d'Érudit et du Public Knowledge Project favorisant la collaboration avec les revues savantes et les revues de chercheurs pour soutenir la libre circulation des savoirs et la création d'une infrastructure nationale durable de diffusion.

Parmi les autres modèles à envisager qui existent ailleurs, mentionnons OA2020, une initiative internationale visant à convertir le corpus existant de revues savantes d'un accès par abonnement au libre accès d'ici 2020. Les bibliothèques travaillent en collaboration avec ces revues pour créer un modèle d'accès libre durable en les finançant en grande partie selon les mêmes modalités que celles que nous appliquons maintenant au moyen d'un abonnement commercial à la condition de rendre leurs revues accessibles non seulement à la communauté universitaire, mais également à l'ensemble de la population.

Conclusion

Le CBUA-CAUL est en faveur d'une approche équilibrée en matière de droit d'auteur, c'est-à-dire d'une approche qui respecte les créateurs et les droits des utilisateurs conformément aux exceptions relatives à l'utilisation équitable et aux fins pédagogiques prévues par la *Loi sur le droit d'auteur*. En tant que droit établi depuis longtemps pour l'ensemble des Canadiens, nous estimons que l'utilisation équitable est essentielle pour permettre à notre corps professoral d'enseigner et de mener des recherches tout en soutenant nos étudiants dans leurs études. Le CBUA-CAUL encourage fortement le Comité à recommander que les droits d'utilisation demeurent inchangés dans la *Loi* et que les tarifs demeurent facultatifs, permettant ainsi aux établissements d'enseignement de décider en toute indépendance de la meilleure façon d'investir dans nos institutions d'enseignement.

Résumé des recommandations

En résumé, le CBUA-CAUL recommande au gouvernement du Canada de :

1. conserver les exceptions relatives à l'utilisation équitable et aux fins pédagogiques;
2. offrir la possibilité d'obtenir une licence transactionnelle plutôt qu'une licence générale;
3. établir une distinction entre l'utilisation d'ouvrages savants et d'œuvres littéraires;
4. soutenir la demande des étudiants pour des ressources éducatives libres (REL);
5. tenir compte des progrès technologiques dans la *Loi sur le droit d'auteur*;
6. appuyer les initiatives en faveur du libre accès en plus de l'utilisation équitable.

Au sujet du CBUA-CAUL

Le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique/Council of Atlantic University Libraries (CBUA-CAUL) est un partenariat de collaboration regroupant 18 bibliothèques d'établissements d'enseignement postsecondaire du Canada atlantique. Le CBUA-CAUL est un regroupement dynamique de bibliothécaires et de personnel de bibliothèques fort d'une expérience précieuse et animé de la volonté d'assurer la meilleure qualité des services possible pour répondre aux besoins des utilisateurs. Tous nos membres recherchent activement des moyens novateurs et économiques pour améliorer le sort de nos professeurs et de nos étudiants. La collaboration maximise les avantages pour nos établissements membres et renforce leurs capacités. Pour de plus amples renseignements au sujet du CBUA-CAUL, consultez <https://caul-cbua.ca/about/propos-caul-cdbua>.